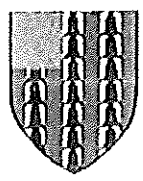


COMMUNE DE RIVERY
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 4 AVRIL 2014



COMMUNE DE RIVERY 80136
ARRONDISSEMENT AMIENS III NORD EST
DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 AVRIL 2014

Nombre de Conseillers en exercice : 23 / Présents : 22 / Votants : 23 / Excusé : 1 / Absents : 0
Date de convocation : 31 mars 2014

L'an deux mille quatorze, le quatre avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de RIVERY, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, après convocation légale, en date du trente-et-un mars deux mille quatorze, sous la présidence de Monsieur NOWAK Jacques, Maire.

Présents : Mmes et MM : Jacques NOWAK - Bernard BOCQUILLON - Françoise LEGAY - Daniel BEAUPERE – MAGNÉ Céline - Dominique CAPRON – JOLY Nathalie - Claude ROUSSEL - Pierre-Yves DOREZ - Imane STASIK - Joëlle SERVAIS – BOUDAILLEZ Sophie - AUBEL Fabrice – DIZIERE Stéphanie - Steeve VICART - Clément GRUMETZ - DUBUS Angélique - BELY Hélène – PLEZ Jean-Paul – SUIVENG Chantal – FIQUET Jean-Louis - Jean-Antoni STEFANIAK.

Absent excusé : M : Jules SUIVENG (qui donne procuration à Monsieur BOCQUILLON).

Absents : /

Le quorum étant atteint, le Maire déclare la séance ouverte à dix-huit heures trente.

Le Conseil Municipal procède, conformément à l'Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un Secrétaire de séance pris au sein de l'Assemblée ;

ayant obtenu l'unanimité des suffrages, Madame Françoise LEGAY a été élue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour constitué des points suivants :

- 1 Délégations du Conseil Municipal au Maire (Art L 21 22-22, L 21 22-23 et L 2122-7-1 du CGCT)
- 2 Délégation de fonctions aux adjoints
- 3 Election des membres de la commission d'appel d'offres
- 4 Composition de la commission électorale
- 5 Composition des commissions municipales
- 6 Désignation des délégués au conseil d'administration du Collège Jules Verne
- 7 Désignation des délégués au syndicat des Alençons
- 8 Désignation des délégués au Conseil d'Administration de la MPT/CS de Rivery
- 9 Désignation des délégués au Conseil d'Administration de la micro-crèche « Les Barbapapas »
- 10 Désignation du délégué local des élus au CNAS (Comité National d'Action Sociale)
- 11 Désignation des représentants des élus au CA du COS (Comité des Oeuvres Sociales) de Rivery
- 12 Fixation du nombre d'administrateurs du Conseil d'Administration du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Nd
20

COMMUNE DE RIVERY
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 4 AVRIL 2014

- 13 Election des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)
- 14 Désignation d'un représentant de la commune au CLISPD (Conseil Local Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)
- 15 Désignation d'un correspondant Défense
- 16 Désignation d'un représentant au Club Climat de la Somme
- 17 Désignation des membres de la commission locale consultative AVAP
- 18 Désignation des membres de la commission d'appel d'offres AVAP
- 19 Fixation des indemnités de fonctions du maire et des adjoints
- 20 Droit à la formation des élus : orientation et ouverture des crédits
- 21 Questions diverses

1 – Délégations du Conseil Municipal au Maire (Art L 21 22-22, L 21 22-23 et L 2122-7-1 du CGCT) :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité que le maire sera par délégation du Conseil Municipal chargé, et pour la durée de son mandat :

- d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- de fixer, dans la limite de 1 000 €, les tarifs de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- de fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal, soit 200 000 € ;
- d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, soit sans aucune réserve ;
- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliquées des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal soit 15 000 € ;
- de donner, en application de l'article L.324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- de signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal soit 152 449 € ;
- d'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal,

**COMMUNE DE RIVERY
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 4 AVRIL 2014**

- soit 200 000 €, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du code de l'urbanisme ;
- d'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L.240-1 à L.240-3 du code de l'urbanisme.
- de prendre les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L.523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;
- d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Vote à main levée

POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

2 – Délégation de fonctions aux adjoints :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu d'attribuer les délégations de fonctions aux adjoints. Les membres du conseil décident à l'unanimité d'attribuer celles-ci selon les modalités suivantes :

- 1^{er} Adjoint** : M. BOCQUILLON Bernard : Sport / Jeunesse / Vie associative
- 2^{ème} Adjointe** : Mme LEGAY Françoise : Solidarité / Aînés / Emploi
- 3^{ème} Adjoint** : M. BEAUPERE Daniel : Finances
- 4^{ème} Adjointe** : Mme MAGNÉ Céline : Education / Enfance / Culture
- 5^{ème} Adjoint** : M. CAPRON Dominique : Urbanisme / Environnement / Développement durable
- 6^{ème} Adjointe** : Mme JOLY Nathalie : Communication / Nouvelles technologies / Cérémonies

Vote à main levée

POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

3 – Election des membres de la commission d'appel d'offres :

Monsieur NOWAK rappelle que dans les communes de moins de 3500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée du Maire ou de son représentant, Président, et de trois membres du Conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant que deux listes sont présentées pour l'élection des membres titulaires :

- 1 - CAPRON Dominique / DOREZ Pierre-Yves / LEGAY Françoise (20 voix)
- 2 - PLEZ Jean-Paul (3 voix)

Considérant que deux listes sont présentées pour l'élection des membres suppléants :

- 1 – BEAUPERE Daniel / BOUDAILLEZ Sophie / ROUSSEL Claude (20 voix)
- 2 – SUIVENG Chantal (3 voix)

COMMUNE DE RIVERY
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 4 AVRIL 2014

Le conseil municipal,

Vu l'article L 2121-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 22 du code des marchés publics,

Après avoir, conformément à l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, voté à bulletins secrets,

Elit Monsieur Jacques NOWAK, Maire, président de la commission d'appel d'offres ;

Elit Monsieur CAPRON Dominique, Monsieur DOREZ Pierre-Yves et Madame LEGAY Françoise en tant que membres titulaires de la commission d'appel d'offres ;

Elit Monsieur BEAUPERE Daniel, Madame BOUDAILLEZ Sophie et Monsieur ROUSSEL Claude en tant que membres suppléants de la commission d'appel d'offres ;

Prend acte que, conformément à l'article 22-III du code des marchés publics, il sera pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste et que le remplacement du suppléant devenu ainsi titulaire est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier ;

Prend acte également qu'il est procédé au renouvellement intégral de la commission d'appel d'offres lorsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir, dans les conditions mentionnées ci-dessus, au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit ;

Prend acte que, conformément à l'article 22-IV du code des marchés publics, en cas de partage égal des voix délibératives, le président a voix prépondérante.

Vote au scrutin secret

4 – Composition de la commission électorale :

Monsieur le Maire fait appel à candidatures. Mesdames SERVAIS, BELY, JOLY, DIZIERE, MAGNÉ et SUIVENG se présentent. A la demande de Monsieur PLEZ, Monsieur NOWAK propose de laisser une place à l'opposition, ce qu'accepte le conseil municipal à l'unanimité. Madame MAGNÉ retire sa candidature.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité après délibération de composer la commission électorale de la manière suivante :

Président : NOWAK Jacques, Maire

Membres titulaires :

- Madame SERVAIS Joëlle
- Madame BELY Hélène
- Madame JOLY Nathalie
- Madame DIZIERE Stéphanie
- Madame SUIVENG Chantal

Vote à main levée

POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

NJ
23

**COMMUNE DE RIVERY
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 4 AVRIL 2014**

5 – Composition des commissions municipales :

Le Conseil Municipal décide après délibération de composer les commissions municipales et de nommer les vice-présidents comme suit :

Il est précisé que Monsieur le Maire est membre de droit de toutes les commissions suivantes :

COMMISSION FINANCES :

Vice-Président : BEAUPERE Daniel

Membres Titulaires : BOCQUILLON Bernard
LEGAY Françoise
MAGNÉ Céline
CAPRON Dominique
JOLY Nathalie
ROUSSEL Claude
DOREZ Pierre-Yves
STASIK Imane
BOUDAILLEZ Sophie
DIZIERE Stéphanie
VICART Steeve
FIQUET Jean-Louis
STEFANIAK Jean-Antoni

COMMISSION URBANISME / ENVIRONNEMENT / DEVELOPPEMENT DURABLE :

Vice-Président : CAPRON Dominique

Membres Titulaires : BOCQUILLON Bernard
LEGAY Françoise
BEAUPERE Daniel
DOREZ Pierre-Yves
STASIK Imane
BOUDAILLEZ Sophie
AUBEL Fabrice
DIZIERE Stéphanie
VICART Steeve
GRUMETZ Clément
DUBUS Angélique
BELY Hélène
PLEZ Jean-Paul
STEFANIAK Jean-Antoni

COMMISSION SPORT / JEUNESSE / VIE ASSOCIATIVE :

Vice-Président : BOCQUILLON Bernard

Membres Titulaires : MAGNÉ Céline
BOUDAILLEZ Sophie
SUIVENG Jules
AUBEL Fabrice
DIZIERE Stéphanie
VICART Steeve
GRUMETZ Clément
PLEZ Jean-Paul
FIQUET Jean-Louis

NJ
24

**COMMUNE DE RIVERY
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 4 AVRIL 2014**

COMMISSION COMMUNICATION / NOUVELLES TECHNOLOGIES / CEREMONIES :

Vice-Présidente : JOLY Nathalie

Membres Titulaires : BOCQUILLON Bernard
MAGNÉ Céline
CAPRON Dominique
ROUSSEL Claude
DOREZ Pierre-Yves
STASIK Imane
GRUMETZ Clément
BELY Hélène
SUIVENG Chantal
FIQUET Jean-Louis

COMMISSION EDUCATION / ENFANCE / CULTURE :

Vice-Présidente : MAGNE Céline

Membres Titulaires : LEGAY Françoise
JOLY Nathalie
ROUSSEL Claude
SERVAIS Joëlle
SUIVENG Jules
VICART Steeve
GRUMETZ Clément
DUBUS Angélique
BELY Hélène
STASIK Imane
FIQUET Jean-Louis

COMMISSION SOLIDARITE / AINES / EMPLOI :

Vice-Présidente : LEGAY Françoise

Membres Titulaires : STASIK Imane
SERVAIS Joëlle
SUIVENG Jules
VICART Steeve
GRUMETZ Clément
DUBUS Angélique
BELY Hélène
PLEZ Jean-Paul
SUIVENG Chantal
STEFANIAK Jean-Antoni

Vote à main levée

POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

COMMUNE DE RIVERY
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 4 AVRIL 2014

6 - Désignation des délégués au conseil d'administration du Collège Jules Verne :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner les délégués au conseil d'administration du Collège Jules VERNE, soit le Maire et deux conseillers. Se présentent : Monsieur NOWAK, Madame MAGNE, Monsieur GRUMETZ, Monsieur FIQUET.

Le Conseil municipal vote de la manière suivante :

- NOWAK Jacques : pour = 23
- MAGNÉ Céline : pour = 23
- GRUMETZ Clément : pour = 21 (1 abstention – 1 contre)
- FIQUET Jean-Louis : pour = 4

Après délibération, sont désignés :

- NOWAK Jacques
- MAGNÉ Céline
- GRUMETZ Clément

Délégués au conseil d'administration du collège Jules VERNE de Rivery.

Vote à main levée

7 - Désignation des délégués au Syndicat des Alençons :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner les délégués au syndicat intercommunal des Alençons.

Après délibération, sont désignés :

- LEGAY Françoise
- SERVAIS Joëlle

Délégués au syndicat intercommunal des Alençons.

Vote à main levée

POUR : 20
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 3

8 - Désignation des délégués au Conseil d'Administration de la MPT/CS de Rivery :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner les délégués du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la Maison Pour Tous de Rivery.

Se présentent : Monsieur NOWAK, Monsieur BOCQUILLON, Madame MAGNÉ, Monsieur GRUMETZ, Madame SUIVENG, Monsieur STEFANIAK.

Le Conseil municipal vote de la manière suivante :

- NOWAK Jacques : pour = 23
- BOCQUILLON Bernard : pour = 23
- MAGNÉ Céline : pour = 23
- GRUMETZ Clément : pour = 22 (1 contre)
- SUIVENG Chantal : pour = 3 (19 contre – 1 abstention)
- STEFANIAK Jean-Antoni : pour = 4 (19 contre)

COMMUNE DE RIVERY
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 4 AVRIL 2014

Après délibération, sont désignés :

- NOWAK Jacques
- BOCQUILLON Bernard
- MAGNÉ Céline
- GRUMETZ Clément

Délégués au Conseil d'Administration de la MPT/CS de Rivery.

Vote à main levée

9 - Désignation des délégués au Conseil d'Administration de la micro-crèche « Les Barbapapas » :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner les délégués du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la micro-crèche « Les Barbapapas ».

Se présentent en qualité de membres titulaires : Monsieur ROUSSEL, Madame LEGAY, Madame SUIVENG.

Monsieur STEFANIAK déclare ne pas prendre part au vote.

Le Conseil municipal vote de la manière suivante :

- ROUSSEL Claude : pour = 19 (3 abstentions)
- LEGAY Françoise : pour = 19 (3 abstentions)
- SUIVENG Chantal : pour = 03 (19 contre)

Se présentent en qualité de membres suppléants : Monsieur VICART, Madame DUBUS, Madame SUIVENG.

Le Conseil municipal vote de la manière suivante :

- VICART Steeve : pour = 19 (3 abstentions)
- DUBUS Angélique : pour = 19 (3 abstentions)
- SUIVENG Chantal : pour = 03 (19 contre)

Après délibération, sont désignés :

Membres titulaires :

- ROUSSEL Claude
- LEGAY Françoise

Membres suppléants :

- VICART Steeve
- DUBUS Angélique
-

Délégués au Conseil d'Administration de la micro-crèche « Les Barbapapas ».

Vote à main levée

N° 27

COMMUNE DE RIVERY
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 4 AVRIL 2014

10 - Désignation du délégué local des élus au CNAS (Comité National d'Action Sociale) :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un délégué au Comité National d'Action Sociale. Après délibération, est désigné :

- BEAUPERE Daniel

Délégué au CNAS.

Vote à main levée

POUR : 20
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 3

11 - Désignation des représentants des élus au CA du COS (Comité d'œuvres Sociales) de Rivery :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner les représentants au Comité des Oeuvres Sociales de Rivery.

Après délibération, sont désignés :

Président : NOWAK Jacques, Maire

Membres titulaires :
BEAUPERE Daniel
ROUSSEL Claude
DOREZ Pierre-Yves
SERVAIS Joëlle
BOUDAILLEZ Sophie
GRUMETZ Clément
BELY Héléne
PLEZ Jean-Paul

Représentants des élus au CA du COS (Comité des Oeuvres Sociales) de Rivery

Vote à main levée

POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

12 - Fixation du nombre d'administrateurs du Conseil d'Administration du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) :

Vu l'article R.123-7 du code de l'action sociale et des familles confiant au conseil municipal le soin de fixer le nombre d'administrateurs du C.C.A.S.,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

Article 1^{er} : de fixer à 9 le nombre d'administrateurs du CCAS, répartis comme suit :

- Le Maire, Président de droit du conseil d'administration du CCAS ;
- 4 membres élus au sein du conseil municipal ;
- 4 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L.123-6 du code de l'action sociale et des familles.

COMMUNE DE RIVERY
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 4 AVRIL 2014

Article 2 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 : le Président et la Directrice générale des Services seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Vote à main levée

POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

13 - Election des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) :

Vu les articles R. 123-8, R. 123-10 et R. 123-15 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération du conseil municipal en date de ce jour fixant à 9 le nombre d'administrateurs du CCAS ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

Article 1^{er} : de procéder à la désignation par vote à bulletins secrets, au scrutin proportionnel de listes au plus fort reste, des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

Listes des candidats	- Liste1 :LEGAY/SERVAIS/GRUMETZ/DIZIERE - Liste 2 : FIQUET/PLEZ/SUIVENG C/STEFANIAK
Nombre de votants	23
Nombre de bulletins	23
Bulletins blancs	0
Bulletins nuls	0
Suffrages valablement exprimés	23
Répartition des sièges	- Liste 1 : LEGAY Françoise / SERVAIS Joëlle / GRUMETZ Clément (19 voix) - Liste 2 : FIQUET Jean-Louis (4 voix)

Sont donc élus pour siéger au conseil d'administration du CCAS :

- LEGAY Françoise
- SERVAIS Joëlle
- GRUMETZ Clément
- FIQUET Jean-Louis

Article 2 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 : le Président et la Directrice générale des Services seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Vote au scrutin secret

N° 29

COMMUNE DE RIVERY
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 4 AVRIL 2014

14 - Désignation d'un représentant de la commune au CLISPD (Conseil Local Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un représentant au Conseil Local Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Après délibération, est désigné :

GRUMETZ Clément

Représentant du CLISPD.

Vote à main levée

POUR : 19

CONTRE : 1

ABSTENTIONS : 3

15 - Désignation d'un correspondant Défense :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un représentant correspondant à la défense.

Après délibération, est désigné :

GRUMETZ Clément

Correspondant défense.

Vote à main levée

POUR : 19

CONTRE :

ABSTENTIONS : 4

16 - Désignation d'un représentant au Club Climat de la Somme :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un représentant de la commune au Club Climat de la Somme.

Après délibération, est désigné :

DOREZ Pierre-Yves

Représentant de la commune au Club Climat de la Somme

Monsieur STEFANIAK demande que soit expliqué le rôle du Club Climat au Conseil municipal. Monsieur DOREZ répond que c'est une émanation du Conseil général de la Somme. Son but est l'établissement d'un bilan carbone simplifié, avec mise en perspectives de ses conséquences économiques. Le Club Climat de la Somme propose dans ce cadre des diagnostics gratuits puis des pistes d'amélioration pour favoriser la réduction des gaz à effet de serre, ainsi que des réunions avec des experts.

Vote à main levée

POUR : 20

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 3

NJ 30

COMMUNE DE RIVERY
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 4 AVRIL 2014

17 - Désignation des membres de la commission locale consultative AVAP :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner les membres de la Commission Locale de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP). Le rôle de cette commission consiste en la mise en valeur de la Vallée de la Somme sur le territoire de ses membres, soit Amiens, Longueau et Rivery.

Se présentent : CAPRON Dominique
 DOREZ Pierre-Yves
 BOCQUILLON Bernard
 ROUSSEL Claude
 BEAUPERE Daniel
 LEGAY Françoise
 FIQUET Jean-Louis

Le Conseil municipal vote de la manière suivante :

- CAPRON Dominique : pour = 19 (4 contre)
- DOREZ Pierre-Yves : pour = 20 (3 contre)
- BOCQUILLON Bernard : pour = 20 (3 contre)
- ROUSSEL Claude : pour = 20 (3 contre)
- BEAUPERE Daniel : pour = 21 (2 contre)
- LEGAY Françoise : pour = 20 (3 contre)
- FIQUET Jean-Louis : pour = 04 (19 contre)

Après délibération, sont désignés :

Président : **NOWAK Jacques, Maire**

Membres titulaires : CAPRON Dominique
 DOREZ Pierre-Yves
 BOCQUILLON Bernard
 ROUSSEL Claude
 BEAUPERE Daniel
 LEGAY Françoise

Membres de la Commission Locale de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Vote à main levée

18 - Désignation des membres de la commission d'appel d'offres AVAP :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner les membres de la Commission d'appel d'offres de l'AVAP.

Après délibération, sont désignés :

Membre titulaire : CAPRON Dominique

Membre suppléant : DOREZ Pierre-Yves

Vote à main levée

POUR : 20
CONTRE : 1
ABSTENTIONS : 2

NU³⁻

COMMUNE DE RIVERY
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 4 AVRIL 2014

19 - Fixation des indemnités de fonctions du Maire et des Adjoints :

Pour faire suite au renouvellement du Conseil Municipal, à l'élection du Maire et des Adjoint en séance du 28 mars 2014 et considérant que le Conseil Municipal a fixé à 6 le nombre d'Adjoint, que la commune compte 3485 habitants et qu'il convient de fixer l'indemnité du Maire et des Adjoint conformément à l'article L.2123-23 du Code Général des collectivités territoriales, les membres du Conseil Municipal décident d'allouer aux titulaires des mandats, les indemnités brutes mensuelles maximales fixées au taux suivants :

Taux en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique correspondant à l'indice brut terminal 1015 :

NOM	PRENOM	FONCTION	% de l'indice 1015
NOWAK	Jacques	Maire	43
BOCQUILLON	Bernard	1 ^{er} Adjoint	16.5
LEGAY	Françoise	2 ^{ème} Adjointe	16.5
BEAUPERE	Daniel	3 ^{ème} Adjoint	16.5
MAGNÉ	Céline	4 ^{ème} Adjointe	16.5
CAPRON	Dominique	5 ^{ème} Adjoint	16.5
JOLY	Nathalie	6 ^{ème} Adjoint	16.5

En cas de revalorisation de traitement des fonctionnaires de l'Etat, le Maire et les Adjoint bénéficieront de plein droit d'une majoration correspondante de leurs indemnités de fonctions.

Vote à main levée

POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

20 - Droit à la formation des élus : orientation et ouverture des crédits :

Après délibération le Conseil Municipal décide d'affecter à l'article 6184 du budget une somme égale à 20 % du montant annuel des indemnités du Maire et des Adjoint pour financer la formation des élus (soit 13 200 € pour l'année 2014).

Vote à main levée

POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

21 - Questions diverses :

Monsieur NOWAK informe le Conseil que le budget primitif doit être voté pour le 30 avril. Monsieur BEAUPERE expose que la première réunion de la commission Finances est programmée pour le 10 avril prochain. La convocation ainsi que les documents préparatoires sont remis aux membres de la commission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 25.

La Secrétaire de séance
Françoise LEGAY

Le Maire,
Jacques NOWAK

